



Coopération

Coopération

Coconstruction

Coproduction

Coadaptation

Coreponsabilité

**12<sup>e</sup> Journées Nationales  
SESSAD 2016  
Montpellier**

# SESSAD & CO

Entre singularités et normalisation ?

**17 au 19 octobre 2016  
Palais des congrès «Le Corum»**



BP 35567 - Zac de Tournezy - 135 allée Sacha Guitry  
34072 MONTPELLIER Cedex 3  
Tél : 04 67 69 25 03 – Fax : 04 67 47 12 49  
Email : [sessad2016@creaiorslr.fr](mailto:sessad2016@creaiorslr.fr) – Site : [www.creaiorslr.fr](http://www.creaiorslr.fr)



Coopération

Coopération

Coproduction

Coreponsabilité

Coadaptation

Coconstruction

# SESSAD & CO

## Entre singularités et normalisation ?

## Comité de préparation

De nombreux SESSAD se sont construits et développés comme «pivot» des parcours de vie des enfants et adolescents en situation de handicap. Dans un cercle vertueux d'évolution vers une société inclusive, de fait ils deviennent aujourd'hui un «maillon» parmi d'autres.

Y perdent-ils une partie de ce qui faisait leur singularité, se retrouvant dans un positionnement plus «normalisé», là où auparavant ils se vivaient comme spécifiques?

Ou bien au contraire (ou en même temps) y gagnent-ils un nouvel équilibre dans leurs interventions auprès des jeunes accompagnés et dans leur interaction avec les autres intervenants d'un territoire singulier, où chaque ressource apparaît de plus en plus clairement nécessaire et insuffisante ? Cette notion d'incomplétude conduit à s'interroger sur une approche des SESSAD en termes de «dispositif», donnant du sens à «SESSAD and CO».

Les SESSAD doivent ainsi s'adapter à de nouvelles missions les conduisant à une diversification croissante de leurs interventions et de leurs interlocuteurs, et donc de leurs réponses sur les territoires. Ce nouveau positionnement exige des SESSAD une plus forte coopération avec les autres acteurs, pour une coélaboration, une coconstruction des projets personnalisés, et allant jusqu'à une véritable coresponsabilité pour garantir la continuité des parcours, nécessitant des adaptations réciproques (coadaptation).

Pour mieux répondre à ces nouveaux besoins, une des conséquences pour les SESSAD réside, dans un nouveau dosage entre les interventions directes auprès de l'enfant/l'adolescent et de sa famille, et les interventions indirectes dans l'appui à l'environnement, auprès des autres professionnels qui contribuent à l'accompagnement de ces situations de vie. Les SESSAD sont ainsi de plus en plus une ressource pour les dispositifs de droit commun, qui s'ouvrent à présent plus largement aux publics en situation de handicap.

Les «SESSAD & CO» sont aujourd'hui mobilisés ensemble dans la recherche d'un équilibre entre la prise en compte de la singularité des situations et l'exigence de conformité à des normes et recommandations repérantes (vers une forme de «normalisation» de leur cadre d'intervention ?).

Cette recherche d'équilibre, ce nouveau positionnement, ces évolutions des pratiques, parfois vécus comme paradoxaux, qui exigent de nouvelles compétences pour coproduire en mode «SESSAD & CO», seront au cœur des questionnements de ces journées nationales.

- **ADALBERT Delphine** - Association Centre Bellissen (82) - *Coordinatrice*
- **AREVALO Jean-Claude** - APAJH46 *Directeur*
- **ASENCIO Jacques** - UNAPEI66 *Directeur*
- **BARRAQUIER Arièle** - CREA-ORS LR *Directrice Générale*
- **BENING Florence** - APAJH81 *Directrice Adjointe*
- **BERNARD Anne-Françoise** - La Cardabelle (34) (pour l'ADC) - *Directrice*
- **BOIS Béatrice** - Escalières (30) *Chef de Service*
- **CADENEL Annie** - ANCREAI *Déléguée nationale*
- **CLERGET François** - ADPEP34 *Directeur Général*
- **CONCILE Agnès** - APAJH11 (pour l'association des SESSAD) - *Directrice*
- **DELMAS Fabien** - Sésame Autisme LR (30) (pour l'association des SESSAD) - *Directeur*
- **ESCALE Jean-Luc** - Le Clos du Nid (48) *Directeur*
- **FOUCARD Bruno** - CREA-ORS LR *Directeur Adjoint*
- **FUCHS Xavier** - Trisomie 21 (31) *Directeur*
- **GILBERT Jean-Paul** - CESDA34 *Directeur Adjoint*
- **GUILLEMINAULT Magali** - Centre Jean Marie Larrieu (65) - *Chef de Service*
- **JEGOU LE BRIS Soazig** - AFDAIM - ADAPEI11 *Directrice*
- **MALHAIRE Dominique** - ARSEAA 31 *Directeur*
- **MERIAUX Philippe** - ARSEAA 32 et 65 *Responsable d'Unité*
- **PEINTRE Carole** - ANCREAI *Responsable des études*
- **PREEL William** - ASEI31 *Directeur*
- **QUIRIN Paul** - ARTES (30) *Directeur Général*
- **RIU Dominique** - ADAGES (34) *Directrice Adjointe*
- **RUIZ Inca** - CREA-ORS LR *Conseillère technique*
- **SAUVEPLANE Alexandre** - APSH30 *Directeur Adjoint*

### Renseignements

CREAI-ORS LR

BP 35567 - Zac de Tournezy

135 allée Sacha Guitry

34072 MONTPELLIER Cedex 3

Tél : 04 67 69 25 03 – Fax : 04 67 47 12 49

Email : [sessad2016@creaiorslr.fr](mailto:sessad2016@creaiorslr.fr)

Site : [www.creaiorslr.fr](http://www.creaiorslr.fr)

### TARIFS

(repas du 18/10 midi inclus)

Inscriptions avant le 16/09/16 :

**420 euros**

Inscriptions à partir du 16/09/16 :

**500 euros**

Les JN SESSAD 2016 bénéficient d'un accord d'UNIFAF pour une prise en charge dérogatoire au bénéfice des professionnels concernés, sous réserve des conditions habituelles requises pour les remboursements des actions de formation de ses adhérents .

N° d'agrément UNIFAF : 91340336034


# PROGRAMME

(mise à jour 07/07/2016)

## 17 octobre 2016 - Après-Midi

- de 12h00 à 13h45 **Accueil des participants et émargement**  
*Café d'accueil*
- 14h00 **Ouverture des journées nationales de formation des personnels des SESSAD**
- PLENIERE **«Mutations sociétales : quel impact sur les modalités d'accompagnement des SESSAD & CO ?»**  
**Bertrand RAVON**, Sociologue - Professeur des Universités  
Université de Lyon II, Centre Max Weber  
*Mots-clefs : complexité, interactions, société inclusive, écologie, interdépendance, vulnérabilité sociale, droit et évolution sociétale, évolution de la place de la personne, paradoxe, citoyenneté.*
- PLENIERE **«Autre modèle ? Autre fonctionnement ? Témoignage hors de nos frontières»**  
**Véronique GAILLY**, Directrice et **Sophie DONNAY**, Psychologue  
Service Phare, Bruxelles  
*Mots-clefs : illustration, témoignage, pratiques et positionnements professionnels différents et/ou identiques, description des évolutions vécues.*
- 18h00-19h30 **Cocktail de bienvenue**

## 18 octobre 2016 - Matin

- 08h00 **Accueil des participants et émargement**  
*Café d'accueil*
- 09h00 PLENIERE **«Politiques publiques : vers une co-construction des parcours ?»**  
**Jean-Yves BARREYRE**, Sociologue  
Vice-Président du Conseil scientifique de la CNSA  
*Mots-clefs : réorganisation des politiques sociales, textes réglementaires, recommandations, approche par dispositifs, parcours de vie, ressources sur le territoire, complémentarité des acteurs, interdépendance, stratégie globale d'intervention, place des SESSAD dans ces réorganisations.*
- PLENIERE **«Normalisation du cadre d'intervention/ singularité des situations : contraintes et opportunités ?»**  
**Bertrand QUENTIN**, Maître de conférences en philosophie à l'Université Paris-Est Marne la Vallée  
Enseignant au Master d'éthique médicale et hospitalière (Ecole éthique de la Salpêtrière)  
*Mots-clefs : éthique de l'accompagnement, notion d'équilibre, pratiques professionnelles, environnement, évolution des pratiques, évolution des métiers, ingénierie sociale, posture, positionnement professionnel, déontologie.*
- 12h30  **Déjeuner à l'espace restauration du Corum**

# PROGRAMME

## 18 octobre 2016 - Après-Midi

14h30/16h00 **Ateliers 1**

16h30/18h00 **Ateliers 2**

**ATELIERS** (*voir argumentaires pages suivantes*)

18h00/19h30 **Des stands seront proposés à l'attention des participants.**

NB : la liste des stands présents sera précisée ultérieurement.

## 19 octobre 2016 - Matin

08h00 **Accueil des participants et émargement**  
*Café d'accueil*

09h00 **«SESSAD et école inclusive : de la coopération à la co-responsabilité»**

**PLENIERE**

**Diane CABOUAT**, Animatrice de la commission Education Scolarité du CNCPH  
Vice-Présidente de la Fédération Française des Dys

*Mots-clefs : inclusion scolaire, nouveaux publics, parcours de l'élève, nouvelles coopérations, unités d'enseignement, évolution des places, perspectives, des textes à leur mise en oeuvre.*

**PLENIERE**

**«L'expertise parentale au service de la co-élaboration des projets»**

**Valérie VIVET**, Coordinatrice de la Fédération Haute Garonne de l'Association Collectif Enfants Parents Professionnels (ACEPP)

Animatrice de l'Université Populaire des Parents (UPP) de Toulouse.

**Parents chercheurs** de l'UPP de Toulouse (*à préciser*)

*Mots-clefs : savoirs expérientiels des parents, reconnaissance, autorité parentale, coéducation, compétences parentales, soutien à la parentalité, université populaire des parents.*

### **Conclusion générale**

*(dont les retours du grand témoin étranger en «miroir» par rapport à la situation Française suite aux travaux des 3 journées - Véronique GAILLY, Directrice et Sophie DONNAY, Psychologue - Service Phare, Bruxelles).*

13h00 **Clôture des journées nationales**

# ATELIERS

Mardi 18 octobre 2016 - 14h30-16h00/16h30-18h00

## Atelier 1. Les collaborations internes au sein des SESSAD

**Mots-clefs** : Identités et cultures professionnelles, croisement des points de vue, métiers, expertises, cohérence interne, synthèses, partage d'informations, respect et reconnaissance réciproques

La démarche de co-construction est l'essence de la réflexion que mènent les équipes pluridisciplinaires dans l'élaboration du projet personnalisé de l'utilisateur.

Il est attendu qu'elles dépassent le cadre de leur culture professionnelle pour parvenir à un travail interdisciplinaire et une analyse partagée.

Il est donc nécessaire de « faire équipe », d'être en capacité de croiser les points de vue de chacun pour parvenir à une vision globale et transversale de l'enfant ou de l'adolescent accompagné, vision à partir de laquelle chaque professionnel pourra exercer son expertise dans le respect et la reconnaissance réciproque. Il est attendu entre professionnels un consensus « réel et non de façade ». Nous sommes là au cœur du problème des collaborations internes au sein d'une équipe.

Nous faisons l'hypothèse que viser le consensus à tout prix peut appauvrir la réflexion, amener des professionnels à se tenir en retrait ou à se désengager car ne trouvant pas de sens ou de place face aux objectifs définis.

En revanche, si nous définissons le dissensus par une manière différente de voir, de ressentir ou de juger les choses, nous pouvons le penser comme la structure même du débat. Il peut témoigner, dans la divergence, de la liberté d'expression de chaque professionnel. Dans ce cas, il s'agit pour l'équipe de :

- s'autoriser à ne pas être d'accord, de sa place
- passer par la différence de point de vue pour arriver à un accord ;

Nous proposons de débattre de ces collaborations internes :

- comment « penser » le rapport équipe / professionnel
- permettre la complexité sans perdre la cohérence de l'accompagnement
- comment l'enfant et sa famille vont utiliser la complexité de l'équipe pour penser leur propre complexité

## Atelier 2. Quels outils communs pour les différents partenaires ?

**Mots-clefs** : GEVASCO, articulation des outils, mise en commun des outils, cartographie des compétences, reconnaissance réciproque

### Des outils pour quoi faire et dans quelles relations au groupe ?

« La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie » Art. L114-1-1 du CASF.

Pour cela il faut nécessairement que les professionnels réunis autour d'une situation puissent identifier le genre de relations entretenues et le type de travail coopératif ou collaboratif qu'ils désirent ou peuvent mettre en place.

La question de partager les différentes analyses et points de vue des équipes se pose alors, soit en juxtaposant des écrits sur des supports propres à chaque équipe, soit en décidant de remplir un document partagé.

Il y a nécessité de penser véritablement le rôle des outils utilisés.

Dans ce décor intervient **Gevasco**. « Le GEVA, outil de référence nationale pour les équipes pluridisciplinaires des MDPH depuis le 6 février 2008, doit devenir un véritable outil de dialogue entre la personne handicapée et les différents acteurs intervenant. Le Gévasco doit permettre l'évaluation de la situation et des besoins de la personne handicapée pour lui proposer des réponses. Il est au cœur du droit à compensation ». La CNSA le définit même comme le support d'un langage commun et d'une coopération entre les acteurs.

Quelle réalité se trouve entre cette intention affichée et les expériences vécues sur le terrain ?

Comment assurer que les différents acteurs partagent une même analyse des situations ? Sur quoi s'appuient-ils pour la faire apparaître sur ce document ?

Quels autres outils et supports pourraient être réellement communs aux différents partenaires autour d'une même situation ?

### **Atelier 3. L'information partagée à l'heure de l'accompagnement partagé**

Mots-clefs : Confiance réciproque, transfert de compétences, secret partagé, confidentialité, stratégie globale d'intervention

Cet atelier se veut être un lieu de témoignages, de partage d'expériences, d'échanges et de réflexions autour de pratiques professionnelles.

Au regard de nos missions, la particularité du parcours de chaque usager accompagné dans le cadre des SESSAD nous a conduit à adapter nos collaborations avec nos partenaires.

A partir de l'exposé d'une pratique en SESSAD la réflexion sera ouverte afin de questionner la mise en place de la traçabilité sous différents aspects : notes quotidiennes, compte rendu de synthèses, projet d'accompagnement personnalisé, échanges téléphoniques, etc.

Dans le cadre d'une stratégie globale d'intervention, les coopérations multiples et croissantes nous amènent ainsi à un partage de l'information, soutenu mais règlementé, qui nécessite la co-construction d'une confiance entre les différents partenaires institutionnels et familiaux. Se pose en conséquence la question des transferts de compétences mais également celle de l'application du secret partagé et de l'exigence parallèle de confidentialité.

Pour autant, cette question ne sera pas principalement abordée de manière juridique au regard du secret professionnel. Il s'agit surtout de relater, comparer, imaginer ce que peut être la traçabilité de nos missions individualisées au sein d'une équipe pluridisciplinaire d'une part mais également avec les familles et les différents partenaires.

La communication, indispensable à un accompagnement partagé de la personne, induit ainsi de multiples échanges d'informations. Aussi, quel degré de précision d'information est nécessaire à cet accompagnement partagé ?

A partager avec quels partenaires ?

De quels outils disposons-nous à cet effet ?

Quelles modalités de traçabilité en conséquence ?

### **Atelier 4. Le travail avec les familles : de la collaboration à la coopération**

Mots-clefs : Parentalité, autorité parentale, responsabilité, travail, croisement des expertises

Les SESSAD sont nés de la prise de conscience du nécessaire accompagnement de l'enfant en situation de handicap dans son milieu familial.

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté a renouvelé l'exigence du travail avec les familles.

En effet, les familles aujourd'hui sont des acteurs incontournables dans l'accompagnement de l'enfant. Ils jouent un rôle essentiel dans la coopération entre parents et professionnels.

A ce titre, depuis 2005, certains parents se sont mobilisés pour agir ensemble, comme par exemple les Universités Populaires des Parents. Ceux-ci permettent ainsi d'avancer dans la reconnaissance de l'expertise parentale et la co-construction avec les professionnels en s'appuyant sur « les savoirs, l'expérience et les compétences des parents ainsi que l'autorité parentale ».

Comment construire une action conjointe entre les parents, premiers éducateurs de leur enfant, qui connaissent au quotidien l'enfant et sa situation singulière, et les professionnels du soin et de l'accompagnement ? Comment soutenir les familles dans leur responsabilité parentale en mobilisant leur expertise, indispensable et complémentaire de celle des professionnels ?

Comment associer le SESSAD et la famille autour du projet de vie de l'enfant et non pas seulement au projet personnalisé ?

Comment adapter l'action du SESSAD à la temporalité du cheminement des parents quant à la situation de leur enfant, dans le contexte bien particulier du travail du SESSAD au domicile de l'enfant et de ses parents ?

Comment passer d'une recherche de consensus autour du projet personnalisé à la recherche d'un processus visant à l'atteinte d'un objectif commun acceptable et accepté par les professionnels et les familles ? Comment passer d'une logique de simple collaboration à une logique de véritable coopération ?

## Atelier 5. Quelle coopération avec les professionnels libéraux ?

Mots-clefs : Choix parentaux, partage d'accompagnement, coordination, place de chacun

L'accompagnement des enfants et adolescents en situation de handicap induit la mobilisation de nombreux professionnels. Les familles, acteurs de l'accompagnement de leur enfant, font appel à ces différents professionnels en fonction des besoins particuliers de leur enfant, de leur parcours, de leur environnement et de leurs attentes, en mobilisant les domaines du droit commun, de l'institutionnel et/ou du libéral.

Ces demandes des familles existent et semblent se développer ; liées à une liberté de choix qu'assument et revendiquent aussi parfois les familles, comme des prescripteurs de l'accompagnement qu'ils choisissent pour leur enfant. Ce choix peut se faire dans un rapport de confiance établi, lié à des besoins plus spécifiques et des apports de méthodes et d'expertises, mais peut aussi résulter du manque en nombre de séances ou en professionnels dans l'accompagnement engagé par les SESSAD.

La question de la coopération autour de cet accompagnement est alors à l'ordre du jour, dans cette synergie de compétences et cette juxtaposition de cultures. S'il est important de connaître nos différences et nos limites, il est primordial de saisir l'enjeu des complémentarités et collaborations à activer, de concourir à une direction et des objectifs communs qui en font le sens : une cohérence de l'accompagnement apporté à l'enfant et à l'adolescent en situation de handicap.

A l'heure du partenariat, quelles formes recouvrent les coopérations des SESSAD et des acteurs du secteur libéral : de type partenarial, de sous-traitance, en réseau... ?

Les SESSAD, comme assembleurs du parcours des personnes accompagnées, peuvent-ils établir ces liens entre les acteurs ? Dans quels temps institutionnels partagés ? Comment développer le faire-ensemble, quelles inventivités et expériences existent dans nos services et peuvent-elles être partagées ?

## Atelier 6. Les coopérations « invisibles »

Mots-clefs : Temps périscolaire, personnels municipaux, AVS, loisirs, sport, partenaires du quotidien

Le SESSAD a pour mission de favoriser une approche inclusive du milieu ordinaire pour l'enfant et l'adolescent en situation de handicap et de lui assurer l'égalité de traitement dans les différents lieux et temps de sa socialisation.

Cela passe par l'intervention en situation de vie ordinaire telle que l'accompagnement à l'école, en temps et hors temps de classe : accueil, cantines, ALAE, ...plus largement appelés temps périscolaires, mais aussi les temps extra-scolaires : club sportif, centre de loisirs... les lieux de stages et d'apprentissages, l'utilisation des transports en commun, l'accès aux espaces culturels.

Ces temps d'apprentissage communicationnels et à la participation sociale demandent un travail spécifique pour aider l'enfant, l'adolescent, à développer ses compétences ainsi que des conduites socialement adaptées et valorisées.

Un des modes d'action de cette démarche peut être une présence visible aux côtés de l'enfant, dans les premiers temps qui se fait peu à peu plus discrète, mais toujours prenant en compte la pluralité, les disparités, et les singularités des différents acteurs. Ce travail de tissage demande de connaître et reconnaître les logiques propres à chaque territoire, les exigences inhérentes aux fonctions de chacun (enseignants, AVS, animateurs, personnels municipaux, employeurs, chauffeurs de bus..) et le sens de leurs missions.

Informers, sensibiliser aux handicaps, former, croiser les regards et les pratiques individuelles et collectives.... sont autant de coopérations plus ou moins visibles, d'autant qu'elles ne sont pas directement agissantes sur l'enfant.

Ainsi, les équipes des SESSAD, en cherchant et en mettant en commun ce qui réunit et fonde une action commune avec d'autres acteurs : la démarche inclusive, s'essayent-elles à pratiquer l'art arachnéen et parfois invisible de la dentellière.

Quel partenariat et quelles coopérations peuvent alors s'engager pour ne pas exposer le jeune aux situations d'échecs stigmatisantes et ségrégatives ?

Comment impliquer efficacement ces différents acteurs, parfois moins connus et/ou reconnus des professionnels du handicap ?

Comment, concrètement, apprivoiser l'environnement et le rendre tolérant aux différences ?

Si nous pouvons mesurer la réussite d'une dynamique d'inclusion avec des outils d'évaluation clinique, il est plus complexe de repérer, pour reprendre la métaphore de la *dentelle*, l'ensemble des fils, parfois invisibles, qui composent l'ouvrage.

## Atelier 7. Situations complexes et co-accompagnement

**Mots-clés :** Situations complexes, accompagnement multidimensionnel, réponses globales, handicaps rares, difficultés multiples, équipe relais

Les SESSAD sont de plus en plus sollicités pour intervenir dans le cadre de situations complexes qui nécessitent de dépasser une approche segmentée par structure.

Une définition des situations complexes est proposée par la Conférence nationale de la santé<sup>1</sup> :

« Le terme de situation étant à comprendre dans un processus interactif qui se construit tout au long du parcours de vie. Une situation complexe se caractérise par :

- l'intrication et la sévérité des altérations organiques et/ou des difficultés sociales rencontrées par la personne ;
- le caractère problématique d'une évaluation globale et partagée des besoins de la situation ;
- les incapacités ou difficultés constatées des professionnels de la santé et du social à mettre en œuvre, avec la personne, une stratégie globale d'intervention partagée sur un territoire de vie donné. »

L'évolution des politiques sociales, et leurs déclinaisons opérationnelles, nous convient à apporter, grâce à un travail collaboratif, des réponses intégrantes, dans une logique de "parcours de vie et de soins".

Seules capables de tenter des réponses adaptées à la complexité, ces modalités d'accompagnement multidimensionnel et multi-disciplinaire nous obligent, en étroite collaboration avec les personnes concernées et leur famille, à repenser nos postures professionnelles.

Il convient ainsi de s'appuyer sur d'autres partenaires pour mettre en commun les diverses compétences afin de proposer une réponse globale. Cela nous invite à penser et à mettre en œuvre une nécessaire coordination entre des secteurs différents mais complémentaires (médicosociaux, sanitaires et sociaux). Dans le champ des handicaps rares, par exemple, les équipes relais ont dans leurs missions ce rôle de coordinateur et de régulateur.

Quels sont les freins et les leviers dont nous pouvons nous saisir afin d'harmoniser nos modes d'intervention dans l'objectif d'un accompagnement cohérent, global ?

Comment chaque partenaire peut trouver sa place dans l'accompagnement de situations complexes sans en être l'acteur principal ?

Comment apprendre à plusieurs structures à proposer des fréquences d'intervention respectueuses du biorythme de l'enfant ?

Ce sont quelques exemples de questions sur lesquelles nous vous proposons d'échanger...

<sup>1</sup> Avis de la CNS sur le projet de loi de santé, 2 juillet 2014 : [http://www.cns.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/contrib\\_loi\\_sante\\_version\\_def\\_env\\_bd\\_150914\\_pa\\_rel-2.pdf](http://www.cns.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/contrib_loi_sante_version_def_env_bd_150914_pa_rel-2.pdf)

## Atelier 8. Les SESSAD à l'heure des dispositifs

**Mots-clés :** Dispositif intégré, SESSAD au sein d'un dispositif, souplesse, approche interinstitutionnelle, réponses du territoire, dispositif ITEP, plateforme

Le travail sur les dispositifs MAIA a conduit à une proposition de définition de l'intégration (C. Fisher, CD Haut-Rhin : le dispositif MAIA, juillet 2015) dont les éléments principaux à retenir sont les suivants : « [...] L'intégration conduit tous les acteurs à co-construire leurs moyens d'action, leurs outils collaboratifs, et in fine à partager les actions elles-mêmes et la responsabilité de leur conduite. Cette approche permet d'apporter une réponse décroisée, harmonisée, complète et adaptée aux besoins des personnes accompagnées, quelle que soit la structure à laquelle elles s'adressent. [...] »

Cet atelier vise à interroger l'organisation institutionnelle qui serait la plus à même de faciliter le parcours de l'utilisateur dans et hors de la structure. Pas de modèle mais simplement des expériences et des tentatives à partager, discuter, interroger : faire « bouger les lignes », ne pas rentrer dans une nouvelle norme en gardant la question ouverte : comment ? avec qui ? Jusqu'où ?.../...

Ainsi, comme exemple le plus avancé, les ITEP pourront fonctionner en dispositif ITEP intégré afin de favoriser un **parcours fluide et des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives** en fonction des besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes qu'ils accueillent. Ce parcours devant s'élargir à l'environnement de l'établissement et de l'utilisateur et favoriser des partenariats institutionnels. En s'appuyant sur plusieurs expérimentations en ITEP, nous chercherons à repérer le positionnement d'un service SESSAD et les effets sur son fonctionnement au sein d'un « Dispositif Intégré ».

L'autre exemple nous vient de l'Association Trisomie 21 Aquitaine qui accompagne des enfants et adultes déficients intellectuels. L'association impulse une dynamique de changement sur ses territoires d'action à travers la transformation de ses services en « Centre ressource » avec d'autres acteurs du médicosocial. Il s'agit de permettre aux personnes en recherche de solutions, voire en rupture de parcours, de construire des réponses avec l'aide d'experts et de mobiliser un réseau autour du projet : d'être ressource pour les personnes, les familles et l'environnement dans une logique de renforcement du pouvoir d'agir des acteurs.

Pourrait-on élargir cette notion de « dispositif » à tout type de structure pour enfants ?

Quelle pourrait-être une autre forme d'organisation facilitant les parcours des enfants ?

- Notion de « Plateforme » de service, transversale à plusieurs organisations (ITEP, IME, SESSAD .../...) ?
- Notion de « pôle de compétences et de prestations externalisées » (PCPE) ?



## Atelier 9. Identifier et valoriser l'activité en SESSAD

Mots-clefs : Actes, tarification, interventions directes, interventions indirectes

Ces dernières années, les SESSAD ont été de plus en plus confrontés à des interrogations sur leur activité.

Plus largement, l'objectif « *zéro sans solution* » s'impose peu à peu dans un contexte budgétaire tendu. Il amène les autorités de tarification à questionner la logique « une personne, une place » - souvent en cours au sein des ESMS – au profit d'une gestion des places en « *file active* ».

De même, les travaux visant à la réforme de la Tarification des ESMS (Projet Serafin-PH) ont pour objectif de classer de manière pertinente et homogène l'activité réalisée dans les ESMS (nomenclature « prestations ») en réponse à des besoins précisément identifiés (nomenclature « besoins »), et ainsi « *d'allouer des ressources aux établissements et services médico-sociaux accueillant ou accompagnant les personnes en situation de handicap dans une logique d'équité* ». Le nouveau modèle tarifaire aura ainsi vocation à créer des outils de suivi et de pilotage de l'activité (de type « indicateurs ») qui, d'une part, rendent compte de la diversité des projets d'établissements et de l'hétérogénéité des publics accompagnés et d'autre part, favorisent l'inclusion et la continuité des parcours.

Partant de ce contexte, mais aussi du constat de grande diversité des SESSAD, d'une manière propre à chacun de qualifier son activité, l'association des SESSAD du Languedoc Roussillon a souhaité impulser des travaux visant à identifier *la multiplicité des formes d'accompagnement* et valoriser l'activité existante des SESSAD de la Région.

Sollicitée pour le financement de ces travaux et une réflexion partagée, l'Agence Régionale de santé a confié au CREA-ORS le pilotage des travaux avec une double mission : l'identification de l'activité des SESSAD en Languedoc-Roussillon et la construction d'une proposition d'outil de mesure et de caractérisation de cette activité.

La présentation des résultats de ces travaux, mais aussi les premiers retours sur l'expérimentation de l'outil élaboré serviront de support de travail à cet atelier et permettront d'échanger autour d'une question cruciale : « Quelle activité pour les SESSAD demain ? »

## Atelier 10. Quelles spécificités pour un SESSAD « 0/6 ans » ?

Mots-clefs : CAMSP, PMI, petite enfance, diagnostic précoce

Même si les annexes XXIV de 1989, définissent la prise en charge précoce pour les enfants dès la naissance à six ans par les SESSAD, la mise en place de ce type d'accompagnement s'est faite dans une relative discrétion jusque vers 2003. Néanmoins, aujourd'hui, c'est dans la spécificité "Petite enfance" que s'identifient certains services jusqu'à être un support d'objectif de certains SROMS (schéma régional d'organisation médico-sociale) : « *Prévenir le handicap ou son aggravation par un accompagnement médico-social précoce pour les 0 à 6 ans.* »

Le nombre de SESSAD concernés par l'accompagnement précoce ne cesse de progresser. Au-delà de sa spécificité inhérente à la population accueillie, nous serons amenés à nous questionner sur ce qui caractérise un SESSAD "Petite Enfance" : dans ses missions, ses partenaires, son personnel... tout cela à partir de l'exposé succinct et des échanges sur l'expérience d'un SESSAD IME dont l'agrément a évolué en 2013.

Des questions connexes pourront être abordées, notamment :

- Quels autres facteurs que les besoins du territoire peuvent-ils justifier une spécialisation "Petite Enfance"?
- CAMSP et SESSAD "Petite Enfance": au-delà de la proximité territoriale, quelles complémentarités / compétences / partenariat entre les deux structures?
- Les SESSAD petite enfance sont-ils adaptés à des accompagnements dès la naissance ?
- Quels autres partenariats spécifiques à cette tranche d'âge dans la co-action ?

## Atelier 11. Quelles spécificités pour un SESSAD « Adolescents/jeunes adultes » ?

Mots-clefs : SESSAD Pro, lien secteur adulte (SAVS/SAMSAH/Foyers), formation professionnelle, autonomie, parcours professionnel, scolarisation, milieu ordinaire du travail, milieu protégé du travail

Accompagner un jeune en situation de handicap dans la réalisation de son projet d'insertion sociale et professionnelle nécessite la mise en œuvre de multiples coopérations. L'analyse des besoins du public visé sur un territoire, le diagnostic des ressources disponibles sont bien sûr des préalables à cette mise en œuvre qui reste complexe du fait d'intervenants aux cultures professionnelles souvent différentes. De l'engagement du jeune dans son projet professionnel, parfois dès le collège en ULIS, à l'obtention d'un emploi, que ce soit en milieu ordinaire du travail ou dans le milieu protégé, le parcours est semé d'obstacles. Le SESSAD Pro, même s'il occupe une place stratégique au sein des dispositifs sur un territoire, de par les modalités même de ses interventions, doit s'adapter aux attentes exprimées par les jeunes et à l'évolution de la place de chacun des partenaires au sein des dispositifs. Les SESSAD doivent aussi être à la recherche de la meilleure adéquation entre la singularité des projets des jeunes accompagnés et les contraintes qu'imposent les « normes » en vigueur.

Une de ces contraintes fortes concerne les autorisations des services et touche à ce que nous pouvons nommer les « âges charnières » et particulièrement le passage de l'adolescence à l'âge adulte (16-25 ans). Cette période est particulièrement sensible pour des jeunes qui sont engagés dans des projets scolaires, professionnels, que la fin d'une prise en charge à 20 ans vient fragiliser, augmentant ainsi le risque de rupture dans un parcours.

Comment, dans ce sens, parvenir à « transcender » ces limites d'âges ? Quels autres partenariats spécifiques pour cette tranche d'âge ? Comment structurer les dispositifs actuels et les modes de coopérations entre tous les partenaires liés aux démarches d'insertion professionnelle (Education Nationale, Centres de Formation des Apprentis (S), les Missions Locales, Cap Emploi,...) mais aussi les relais avec les services d'accompagnements du secteur adulte (SAVS, SAMSAH, ...)

## Atelier 12. Évaluer la qualité de la coopération au service du projet du jeune

Mots-clefs : Evaluation, efficience, pertinence, effets, efficacité

Il est aujourd'hui communément admis que l'accompagnement du parcours d'un jeune, que réalise un SESSAD, s'articule avec de nombreux acteurs et environnements des milieux spécialisés et ordinaires : familles, Education nationale, CLAE, CLIS, clubs sportifs et/ou de loisirs, rééducateurs libéraux, entreprises, ...

Si chacun de ces acteurs maîtrise son périmètre d'intervention, il est toutefois nécessaire

de valoriser au maximum la complémentarité des actions menées. Au-delà d'un simple partenariat formel, il est ici question d'une véritable dynamique coopérative entre ces acteurs.

Appartient-il alors au SESSAD, en tant que « assembleur » de ressources pour le projet d'accompagnement du jeune, d'en assurer la qualité dans une perspective de réussite du parcours et donc du devenir du jeune ?

Il est alors pertinent de s'interroger sur les « facteurs clés de succès » de cet accompagnement collectif et coopératif. Cette dynamique s'apparente alors à une démarche visant l'amélioration de la qualité des coopérations.

Pour cela, il est intéressant de rappeler que le principe de la démarche qualité vise l'atteinte d'un résultat attendu, et l'amélioration continue des pratiques y conduisant. Cette démarche peut donc être utilement appliquée à la qualité de coopération entre les acteurs.

Nous verrons donc dans cet atelier comment valoriser le postulat que la qualité des coopérations entre les acteurs est bien centrale dans la réussite du projet du jeune.

Et comment cette coopération peut-elle être réellement évaluée, au profit de tous, en s'appuyant sur des critères et indicateurs observables de réussite, du processus de coopération lui-même, et de ce qu'il a permis de produire ?

**Inscriptions uniquement en ligne sur :**

<http://sessad2016.creaiorslr.fr>